



-4584-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 2 avril 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents par vidéoconférence :**

Mme Micheline Anctil, mairesse  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3

**Sont présents en salle :**

M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Sont absentes :**

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.

**Assiste également :**

Mme Lison Huard, greffière adjointe.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 2025-333
4. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 2025-333  
250402-67**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025 et que le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été adopté à cette même séance;



CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 2 avril 2025 et qu'aucune personne ne s'est présentée;

CONSIDÉRANT que la mairesse résume que le 2<sup>e</sup> projet de règlement est identique au 1<sup>er</sup> projet adopté à la séance ordinaire du 11 mars 2025 et qu'il a pour effet :

- D'adapter le type et le code de la piste de l'aéroport de Forestville, puisqu'il n'y a plus d'approches de précision et qu'il s'agit désormais d'une piste à vue;
- De déterminer les normes à respecter pour les constructions aux abords de l'aéroport;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 2025-333 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage.

#### **Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Mario Desbiens propose la levée à 19 h 30, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.